

« **CRONOS** » *Surveillance militaire de résidences diplomatiques*

Quelques enseignements

Christian Bühlmann www.christianbuehlmann.com

1 Introduction

En 1999, de nombreux corps de troupes ont effectué leurs cours de répétition (CR) dans le cadre de l'engagement subsidiaire de sûreté «CRONOS », protection de résidences diplomatiques, à Berne et à Genève. Cet engagement a été un succès : Tant la police que les autorités politiques et militaires ont relevé la compétence des troupes engagées. De son côté, la troupe a généralement fait preuve d'une très grande motivation.

Les leçons de l'engagement semblent cependant avoir été partiellement perdues de vue dans les récentes discussions sur l'Armée XXI, en particulier quand au rôle des militaires en service long et des formations en cours de répétition. De plus, des éléments importants pour les chefs de section n'ont généralement pas été portés à leur connaissance. Finalement, conséquences du 11 septembre et des opérations américaines en Afghanistan, la protection d'infrastructures est à nouveau à l'ordre du jour.

Cet article présente, après un bref rappel historique, quelques enseignements importants pour l'échelon tactique, qui auront encore leur validité dans l'Armée XXI. Ils sont structurés autour de trois thèmes : Le déroulement temporel de l'engagement, la structure de commandement et des éléments généraux. En conclusion, les solutions de l'Armée XXI et les besoins pour l'instruction sont rapidement éclairés.

Un proverbe chinois définit l'expérience comme une lanterne allumée dans le dos qui éclaire le chemin parcouru. C'est dans ce sens qu'il faut apprécier les enseignements traités dans cet article, non comme règle ou comme recette de cuisine, mais bien plutôt comme base de réflexion.

2 Rappel historique

Le 15 février 1999, le chef rebelle kurde Abdullah «Apo » Öcalan est arrêté à Nairobi par les forces de sécurité d'Ankara, puis transporté et emprisonné sur l'île turque de Imrali. Il avait rejoint le Kenya via la Grèce après avoir dû quitter sa résidence en Italie.

Au petit matin du 16 février, dans plusieurs villes d'Europe, des manifestants kurdes occupent des représentations diplomatiques. Ils s'en retirent quelques temps après.

En Suisse, les militants du *PKK* s'emparent de représentations diplomatiques grecques à Berne et Zürich, ainsi que des locaux de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) à Genève. Quelques jours plus tard, ils occupent le siège du parti radical à Berne.

A Berlin, dans l'après-midi du 17, les agents de sécurité israéliens tirent sur des manifestants qui ont forcé l'entrée de l'ambassade. Bilan : trois morts et une quinzaine de blessés.

Dès lors, jusqu'au procès d'Öcalan, les installations diplomatiques de la Turquie, de la Grèce et d'Israël sont menacées : tout incident en relation avec le leader kurde peut mettre le feu aux poudres. Aussi, le 18 février, la Confédération ordonne que la surveillance des installations diplomatiques de la Grèce, de la Turquie, d'Israël, ainsi que de l'ONU soit intensifiée. Une présence permanente est imposée là où, en situation normale, des patrouilles de police régulières suffisent. D'autres ambassades seront concernées ultérieurement lors des opérations de l'OTAN au Kosovo.

Cette augmentation du degré de préparation pose problème aux polices de Berne (polices municipale et cantonale), Genève (police cantonale) et de la ville de Zürich. Un service continu de planton pendant une longue durée nécessite un effectif de policiers important, qui dépasse les possibilités des corps. Les autorités politiques municipales et cantonales de Berne et de Genève demandent et obtiennent l'aide de l'armée dès le début mars.¹ Il s'agit d'un service d'appui au profit des autorités civiles, engagement subsidiaire conformément à l'article 67 de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995. Les moyens professionnels de l'armée, en particulier le Corps des Gardes fortifications (CGF) étant engagés dans d'autres missions (Protection des résidences diplomatiques à Zürich et Berne, surveillance de l'ambassade de Suisse à Alger), il faut recourir aux formations de milice : L'armée ne dispose que d'une poignée de soldats professionnels et son état de préparation à l'engagement est garanti par les moyens dits de la première heure dont font partie les

¹ La demande des autorités municipales de Zürich est bloquée par les autorités cantonales qui engagent la police cantonale suite à un imbroglio politique dont la description dépasse largement le cadre de cet article.

troupes d'intervention. Ces formations de milice, sélectionnées parmi les formations de combat qui effectuent leur cours de répétition bisannuel, sont placées dans un état de préparation plus élevé par le chef de l'Etat-major général.

L'engagement, qui porte le nom de couverture «CRONOS», débute à Genève et à Berne le jeudi 9 mars 1999. Il se termine de manière échelonnée en septembre à Berne et en décembre à Genève. Depuis, les tâches de surveillance de plusieurs ambassades ont été reprises par les agents du corps de police diplomatique, service de protection subordonné à la police municipale mais payés par la Confédération.

3 Planification et conduite de l'engagement

3.1 Niveau Etat-major de conduite du chef EMG

Après que le Conseil fédéral ait approuvé la demande des cantons de Genève et de Berne, il charge le Département de la défense de l'exécution. Pratiquement, c'est l'état-major de conduite du chef de l'Etat-major général (EM cond CEMG), organisation *ad hoc* qui regroupe les sous-chefs d'état-major (SCEM) de l'Etat-major général (EMG) et une partie du personnel de l'administration du Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports (DDPS), qui remplit cette tâche, en parallèle avec la conduite d'autres engagements subsidiaires tels que le renforcement du Corps des gardes-frontières (Cgfr), l'appui aux requérants d'asile, l'aide en cas de catastrophe (neige, puis inondations) et des engagements à l'étranger (ALBA, SWISSCOY).

Dans le cadre de la planification d'emploi, l'EM cond CEMG établit l'ordre de bataille, rédige l'ordre de subordination des moyens subordonnés pour emploi à la division territoriale responsable de l'action, règle l'attribution du matériel supplémentaire et définit les règles d'emploi de la force.

En ce qui concerne la conduite de l'action, l'EM cond CEMG gère à moyen terme le contingent des troupes d'intervention, de manière à disposer en permanence d'un effectif suffisant. Ceci implique des modifications à court terme des périodes de services, voire même l'abandon de cours de reconversion.

3.2 Niveau division territoriale 1

Le commandant de la division territoriale 1 est le responsable global de l'engagement à Genève et à Berne. Ses tâches comprennent, d'une part, la coordination avec les autorités politiques cantonales et municipales, d'autre part l'instruction de la troupe avant l'engagement et l'organisation des relèves. Dans le cadre de la planification d'emploi, un état-major réduit rédige un ordre d'engagement pour les bataillons des troupes d'intervention et assure, assisté par une équipe d'officiers et de sous-officiers de carrière, la formation des cadres de la troupe.

La conduite de l'engagement est déléguée sur place à un officier de liaison de l'état-major de la division territoriale qui assure les liens avec la police et la troupe et qui met en place les relèves.

3.3 Niveau corps de troupe

A l'échelon corps de troupe, la planification consiste à adapter les ordres de garde des objets, à planifier l'engagement du personnel et la relève. Les corps de troupes ont été réarticulés en fonction de la mission et des effectifs.

L'instruction mise à part, l'effort principal de la conduite se fait sur le contrôle des postes de surveillance et l'adaptation du plan du personnel : Les soldats qui arrivent au terme de leurs jours de service doivent en effet être licenciés avant la fin du CR. L'effectif diminue donc chaque jour, ce qui pose de nombreux problèmes de planification et de conduite.

4 Enseignements

4.1 Déroulement temporel

Le déroulement temporel de l'engagement est représenté en figure ci-dessous. Les jalons figurant en gris sur la figure sont décrits ci après.

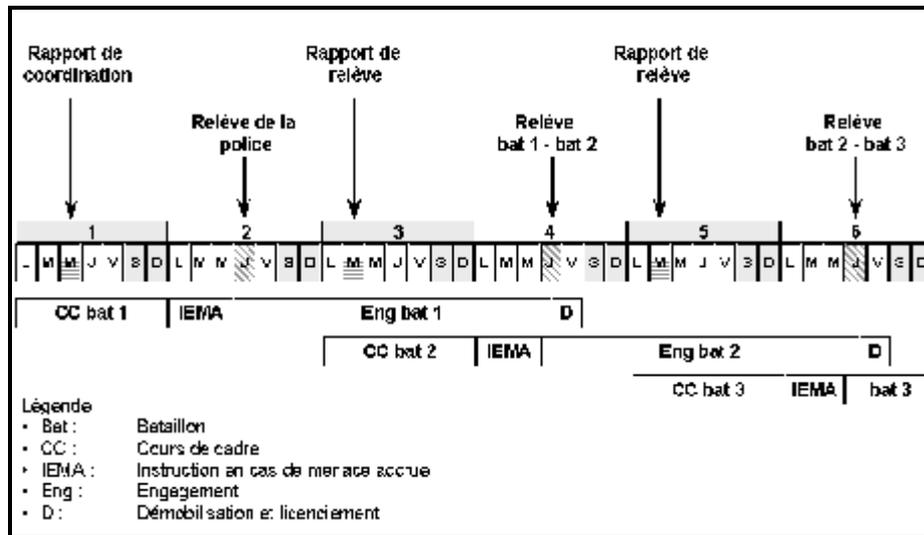


Figure 1 Concept temporel de l'engagement des troupes

4.1.1 Rapport de coordination

Le rapport de coordination entre le corps de police, le représentant de la division territoriale et la troupe fixe le cadre et les modalités de l'engagement. Il est conduit par la police, qui fixe également l'ordre du jour. Il s'agit d'un dialogue dans lequel la police fait part de ses besoins et de ses attentes, tandis que les militaires donnent leurs capacités et les limites fixées à l'engagement par le Chef de l'Etat-major général (CEMG). Au besoin, les servitudes fixées de part et d'autres par les supérieurs sont rediscutées avec les instances compétentes.

Au cours de l'engagement, d'autres rapports sont éventuellement tenus lorsqu'il s'agit d'adapter les dispositifs.

4.1.2 Instruction (IEMA)

Les capacités nécessaires à l'engagement sont un petit sous-ensemble de celles des troupes territoriales. Les troupes de combat n'y étant pas instruites, c'est un groupe d'instructeurs de la région d'instruction qui est engagé pour former les cadres à la surveillance, aux comportements à appliquer ainsi qu'aux appareils de transmission (SE 20 et téléphone portable).

Le bataillon engagé n'a pas de liberté de manœuvre dans le choix des thèmes d'instruction. On assure ainsi la continuité et la cohérence des comportements tout au long de l'engagement.

4.1.3 Engagement des plantons

Les plantons ont bien joué leur rôle, prenant au sérieux leur mission, observant et annonçant tous les événements particuliers. Il en découle une grande fatigue et un stress important.

En raison de cette charge nerveuse qui pèse sur les soldats, ainsi que de la charge physique du matériel et du gilet pare éclats, la période de pose du planton doit être courte. L'expérience a montré que des périodes de deux heures de surveillance, suivies d'une heure de pause (dans un local chauffé et avec possibilité de se ravitailler) pendant une période de 12 heures, suivies de 24 heures récupération permettent de conserver un certain influx au soldat toute la durée de son engagement. Avant et après la période d'engagement, le chef de section responsable du poste de planton fait un briefing et débriefing pour tenir les soldats informés des modifications et de la menace, ainsi que pour être informé de particularités.

Pour une équipe donnée de trois hommes, l'engagement peut avoir la forme suivante :

heure	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14-23	24-34	35	36
Sdt 1	B	E	E	P	E	E	P	E	E	P	E	E	P	D	Repos	Récupération	B	E
Sdt 2	B	E	P	E	E	P	E	E	P	E	E	P	D	B			E	
Sdt 3	B	P	E	E	P	E	E	P	E	E	P	E	D	B			P	

Légende : E : Engagement ; P : Pause ; D : Débriefing ; B : Briefing; Récup: Récupération .

Figure 1 Représentation de l'engagement d'une équipe de plantons

On constate qu'il est nécessaire d'avoir au moins en permanence de 3 à 4 soldats par poste. Si l'on compte encore la compensation des congés des week-ends, on arrive à un chiffre de 5 à 6 hommes. En tenant compte encore des besoins de l'arrière (logistique, centrale d'engagement, ...), on doit

compter environ **8 à 10 hommes par poste** ! Une réduction drastique de ce rapport, par exemple en réduisant le temps de récupération, a pour corollaire une fatigue croissante des plantons ainsi qu'une motivation et une capacité d'engagement fortement diminuées.

4.1.4 Relève

La relève est le point critique lors des engagements subsidiaires, car l'on passe d'une troupe entraînée à une troupe juste instruite. Il est de plus nécessaire de donner à la troupe relevante le temps nécessaire à planifier son engagement.

Quelques semaines avant le CR, les échelons régiment, bataillon et compagnie sont convoqués sur place et informés de ce qui les attend par le commandement de la division territoriale (div ter). Les problèmes de personnel et d'instruction figurent au centre de la discussion.

Supervisée par l'officier de liaison de la div ter, la relève est conduite par le commandant relevé. Il donne les ordres pour la relève lors d'un rapport fixé pendant le cours de cadre (CC) de la troupe relevante. Sont traités en particulier les points suivants :

- Mission et servitudes (commandement police)
- Reprise des postes de garde (commandant relevé)
- Reprise du matériel et des véhicules (commandant relevé);
- Reprise des cantonnements (intendance caserne / secteur d'instruction).

Outre les commandants et les officiers, la présence des sous-officiers supérieurs, responsables dans les faits de la logistique, est indispensable.

La relève proprement dite s'effectue comme suit :

Au jour J-1 : Reprise de la centrale d'engagement et du matériel

Au jour J : Reprise des postes et contrôle du matériel aux postes.

Reprise des cantonnements.

Contrôle du dispositif par la police et l'officier de liaison de la division territoriale.

Le problème principal de la relève est lié à la gestion du matériel (voir ci-dessous).

4.1.5 Contrôle

Le contrôle de l'engagement est assuré par les éléments suivants :

- **La police** contrôle que la troupe relevée a compris la mission.
- **La div ter** contrôle que la troupe a compris sa mission et que la continuité est assurée.
- **La troupe** contrôle que l'engagement se déroule correctement. Le gros des contrôles a lieu la nuit, où l'attention de la troupe est diminuée par la routine, l'obscurité et l'ennui.

Comme il faut 36 heures pour que toute la troupe ait au moins passé une fois à chaque poste, le contrôle doit être conçu dans la durée.

4.1.6 Commentaire

- Pour la troupe engagée, la liberté de manœuvre est très restreinte. Les chefs conduisent avant tout le personnel et font un effort principal sur des contrôles.
- L'instruction aux appareils de transmission est capitale. La capacité d'utiliser un téléphone portable n'est pas donnée à tous : la manipulation diffère notablement d'un constructeur à l'autre.
- Un engagement permanent demande de gros effectifs. L'utilisation de moyens techniques de surveillance est à étudier dans tous les cas, tout comme la possibilité d'outsourcer la subsistance.
- Le thème capital de la relève devrait être exercé dans les cours.

4.2 Structure de commandement

4.2.1 Structure globale de commandement

La structure globale de commandement est représentée en figure ci-dessus. Elle comprend trois composantes : La composante politique, responsable de l'engagement, la composante policière, qui a la tâche de protection et la composante militaire, responsable de l'appui subsidiaire. On notera que la structure militaire a été élaguée des échelons corps d'armée et régiment, dont la présence dans le cycle de commandement est superflue. En outre, la structure de commandement être le reflet à tous les échelons de celle adoptée par les différentes autorités civiles ainsi que par les forces de police. La présence d'échelons supplémentaires ne serait que préjudiciable à la communication, en particulier en cas de crise.

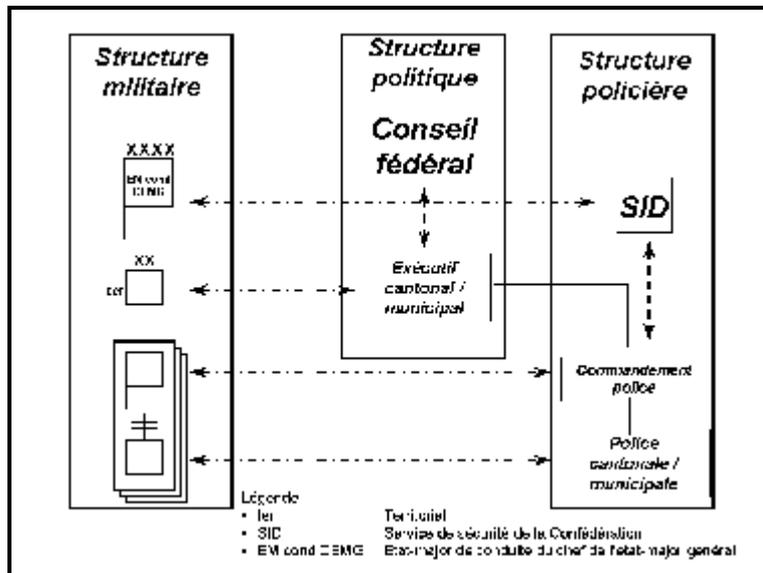


Figure 2 Structure globale de commandement

4.2.2 Structure bataillonnaire

- A l'intérieur du bataillon, une structure ad hoc (figure ci-dessous) est créée qui comprend les dicastères suivantes :
 - **Centrale d'engagement (CEN).** La centrale d'engagement est le centre névralgique de l'engagement militaire. C'est à partir de cet emplacement que la conduite de l'action est menée. Elle comprend un centre de transmission et assure la liaison avec les plantons et la police. Un numéro de téléphone destiné à la population permet une gestion simple et directe des plaintes éventuelles ou des remarques du voisinage.
 - **Personnel d'engagement (Eng).** Ce dicastère gère le personnel, tâche complexe en raison des congés de compensation pour les week-ends et le fait que le nombre de soldats diminue de jour en jour avec les soldats qui atteignent la limite des jours de service.
 - **Logistique (Log).** L'engagement ayant lieu 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la logistique joue un rôle prépondérant dans la capacité d'engagement. La cuisine doit tourner en permanence et la gestion des transports est de première importance afin que les militaires puissent mettre à profit de manière optimale leur temps de récupération.
 - **Instruction (Instr).** Cette petite équipe organise les activités durant la période de récupération (animations sportives ou culturelles, instruction). Certains bataillons bien dotés en personnel ont pu parfaire l'instruction de base de leurs soldats pendant quelques heures. La cohérence de cette instruction avec le contexte de l'engagement est de toute première importance.

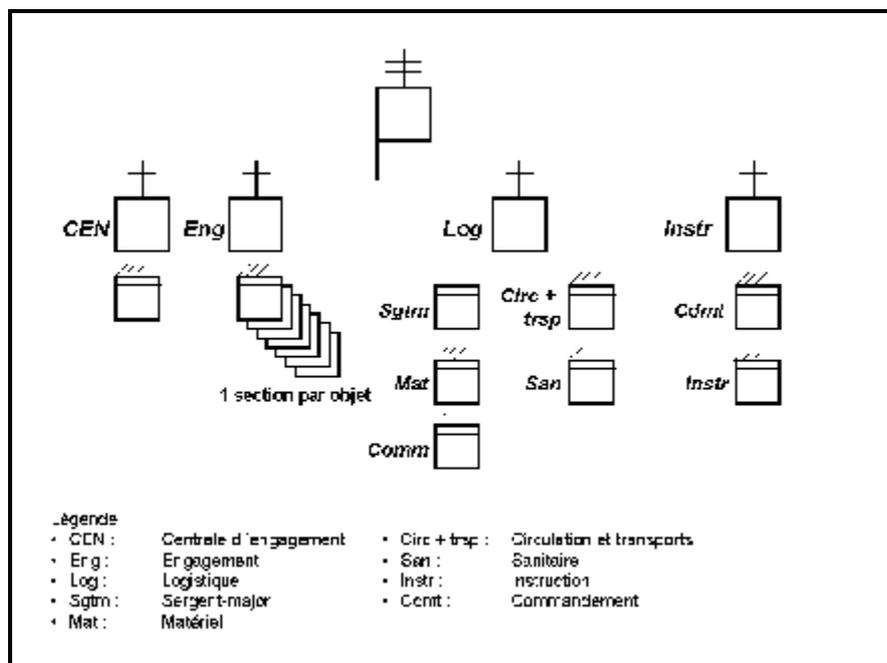


Figure 3 Organisation du commandement à l'échelon corps de troupe

4.2.3 Commentaire

- La structure de commandement est *de facto* modulaire, l'état-major de la division territoriale fonctionne comme un état-major de forces et conduit, en fonction des disponibilités, des troupes qui ne lui sont pas organiquement subordonnées.
- Pour le militaire, ce sont les échelons unité et bataillon qui forment le cadre de référence. L'appartenance à une Grande Unité est secondaire.
- L'échelon compagnie n'est pas en mesure de conduire un tel engagement car le commandant de compagnie ne dispose pas des ressources pour conduire l'engagement en cours et planifier la relève et les contrôles. A partir d'un engagement de compagnie, un état-major de bataillon est nécessaire pour assurer le commandement de l'action dans la durée.

4.3 Points particuliers

4.3.1 Matériel

Le matériel de corps est réparti entre les postes, la centrale d'engagement, le local matériel et les cantonnements. Lors de la relève, il doit être contrôlé de manière décentralisée sur la base des états du matériel. Il est donc nécessaire, avant même le début de l'engagement, de créer une liste du matériel qui permette de faire le lien entre les états du matériel et le matériel sur place. Ceci est d'autant plus important que les radios sont classifiées.

4.3.2 Maintien du secret

Dans un dispositif statique, le maintien du secret est d'une importance primordiale. La donnée d'ordre militaire est classifiée. Les points suivants sont particulièrement critiques :

- Mission;
- Relèves;
- Transmissions;
- Intervention de la police (temps, moyens).

La troupe comprend la nécessité de ces principes et ne donne pas d'informations aux inconnus. Cependant, en collationnant des informations parues dans la presse ou disponibles dans les sites Internet des corps de troupe, il est possible de retrouver tous les points susmentionnés ! Ce sont des commandants de régiment qui, par souci d'informer la presse et la troupe, ont sans s'en rendre compte transmis des données en soi mineures mais dont l'agrégation devient critique.

4.3.3 Protection des troupes

Face au risque d'agression, la protection des troupes, par des gilets pare-éclats ou des barrières, figure au sommet des priorités des décideurs politiques.

Les barrières servent d'abord à gagner de la distance entre d'éventuels agresseurs et la troupe, mais aussi à limiter le risque de recours aux armes en séparant physiquement la troupe de possibles manifestants violents. Il s'agit de gagner le temps nécessaire à l'intervention de la police.

Pour la police bernoise, ces importantes protections ont initialement posé problème parce qu'elles donnaient une impression de camp retranché à de paisibles quartiers et que les barrières hautes ne correspondent pas à sa doctrine. Après discussion, la doctrine militaire a été acceptée. A Genève, par contre, c'est la police qui a imposé de lourdes barricades.

4.3.4 Transmissions

Le problème des transmissions est particulièrement critique dans un engagement de surveillance. A ceci s'ajoute la non-compatibilité des procédures militaires et policières, tout comme les différences de matériel. Il faut donc séparer les deux réseaux. Les militaires disposent d'un réseau par SE-20 (radios cryptées de la police militaire) et par téléphone portable. Les informations de contrôle sont transmises par radio à la centrale d'engagement. L'alerte est donnée directement à la police par le portable sur un numéro réservé, puis par radio à la CEN qui appelle à son tour la police. A noter que, à proximité de certaines ambassades, les communications radios sont parfois brouillées par les émetteurs des radios d'ambassade, ce qui amène à installer des liaisons fil à l'aide du téléphone de campagne 96.

4.3.5 Règles d'engagement

Dans les armées voisines, habituées aux engagements de soutien de la paix, le travail avec les règles d'engagement, définissant les conditions de recours à la force, est une pratique standard. En Suisse, la notion même de règle d'engagement est floue. Dans le cadre de CRONOS, les règles d'engagement ont été définies à l'échelon armée comme comprenant les

- **Règles d'emploi de la force**, définissant dans quelle mesure la force, et en particulier, l'usage de l'arme est licite ;
- **Règles de comportement**, définissant la tenue, le matériel, les annonces et le comportement avec les civils ;
- **Règles d'appui**, définissant la manière de collaborer avec la police.

Sur la base des règles d'engagement de l'échelon supérieur et de la liberté de manœuvre qu'elles lui accordent, le commandant de troupe rédige l'ordre de garde et définit les conditions de recours aux armes. Chaque soldat porte une carte résumant les règles d'engagement à son échelon.

4.3.6 Commentaires

- Un système moderne de gestion du matériel sur base informatique, semblable au civil, permettrait une augmentation certaine de l'efficacité.
- Un concept de l'information, définissant l'information critique, doit être intégré à la donnée d'ordre. Des règles d'informations, semblables aux règles d'engagement, doivent être appliquées, en particuliers par les commandants...
- Le matériel militaire standard pour les engagements subsidiaires de sûreté permet de monter rapidement et simplement des barricades solides.
- L'intégration complète des réseaux de transmission militaires dans la structure policière n'est pas possible. Il faut créer des interfaces simples et redondantes.
- L'utilisation des règles d'engagement amène le chef de l'Etat-major général à ordonner des mesures à l'échelon du soldat (port du gilet pare-éclats, munition, ...). Cet état de fait peut sembler choquant et peu *stufengerecht*. Cependant, au vu de l'importance de la protection des forces, de la sensibilité politique de l'engagement et, avant tout, de la nécessité d'intégrer l'action dans le contexte légal et démocratique de notre pays, le fait de renoncer à la conduite par mission (*Auftragstaktik*) au profit de la conduite par ordres (*Befehlstaktik*) est totalement justifié.

5 Conclusions

5.1 Limites de l'Armée 95 et solutions pour l'Armée XXI

L'engagement subsidiaire de sûreté CRONOS, mené parallèlement aux autres engagements subsidiaires d'appui, aura mis en évidence les limites du modèle de service de l'armée 95 (et par corollaire, celles de l'armée 61 qui aurait, dans les mêmes conditions, souffert de problèmes semblables) :

- En raison de la durée des CR, il n'est possible d'engager un corps de troupe que pendant deux semaines au maximum. Il quitte l'action au moment où il commence à la maîtriser. Il en découle une énorme perte d'énergie, puisque la troupe doit être formée et coachée toutes les deux semaines. Pour assurer un dispositif de bataillon durant une année, il est nécessaire d'engager 26 corps de troupes différents (2 semaines d'engagement pendant 52 semaines). Le manque d'efficacité mais aussi la perte du niveau d'instruction sont considérables.
- En raison du nombre important de dispenses avant le cours de répétition (30-50% de l'effectif), il n'est pas possible de connaître le nombre exact de militaires disponibles avant l'entrée en service. De plus, le nombre de militaires décroît de jour en jour, ce qui rend la gestion du personnel extrêmement difficile.
- Avec l'Armée XXI, il est prévu d'engager des militaires en service long pour remplir des tâches subsidiaires. La structure du service long permettra de mettre rapidement des soldats formés à disposition des autorités pendant une longue période. Pour assurer un engagement de compagnie pendant une année, trois relèves de soldats en service long seulement sont nécessaires.
- Cependant, par nature, leur nombre sera limité à quelques centaines. En admettant une unité de l'ordre de 300 militaires prête à l'engagement se concentrant sur des tâches de planton uniquement, un engagement comme CRONOS à Berne et à Genève (500 plantons en permanence) mène rapidement aux limites du système si, comme actuellement, l'ensemble des arrières reste du ressort de la troupe.

- En cas d'escalade, le recours aux formations de recrues et, en dernier ressort, aux troupes en CR, deviendra indispensable. Le jeune âge des recrues et des soldats en service long impose un encadrement de qualité.
- Dans la mesure où la situation de février – mars 1999 se répète (engagements subsidiaires d'appui au profit des requérants d'asile et appui dans la lutte contre les catastrophes, engagements subsidiaires de sûreté), les effectifs prévus en soldats en service long et en recrues ne seront pas suffisants pour maîtriser une escalade. Le recours à des formations de cours de répétition en second échelon est donc toujours concevable.
- On a vu plus haut que le module pour les engagements au-dessous du seuil de la guerre est le bataillon. Une instruction cohérente des bataillons au niveau armée est dès lors indispensable pour assurer la continuité d'un engagement. Dans ce contexte, la subordination des bataillons aux brigades d'engagement au lieu des formations d'instruction n'est pas cohérente. On peut en effet s'attendre demain à ce que, comme aujourd'hui, les efforts principaux d'instruction et les principes d'engagement diffèrent notablement d'une Grande Unité à l'autre.
- Ces engagements étant de nature subsidiaire, la formation des corps de troupe à la mission primaire de défense devrait conserver la priorité. Cependant, une formation de base calquée sur celle actuellement donnée aux soldats des bataillons de fusiliers des régiments territoriaux permet d'engager les corps de troupe plus efficacement.
- Il n'est pas nécessaire de former des troupes d'infanterie spécifiquement au métier territorial car leur probabilité d'engagement pour des engagements subsidiaires en cas normal est très faible. En cas de crise, une formation mixte infanterie de protection / infanterie de combat offre une liberté de manœuvre beaucoup plus importante à l'échelon de conduite stratégique.

5.2 Quelle sécurité pour le futur ?

- La problématique des engagements subsidiaires de sûreté est intimement liée à celle de la sécurité intérieure de la Suisse. Pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons politiques voire politiciennes, les effectifs de polices capables d'assurer la sécurité sont limités aux cas de beau temps, ainsi qu'on l'a vu lors des récents événements de Davos.
- Bien que les autorités politiques ne souhaitent pas le présenter de cette manière, l'armée remplit lors d'engagements subsidiaires un sous-ensemble des tâches d'une police fédérale. Cette solution présente certes de grands désavantages au niveau des prestations et de la préparation, mais elle donne l'impression d'être peu coûteuse² et n'est pas voyante.
- Les challenges ne manqueront pas dans le futur si la Suisse entend continuer à jouer un rôle comme forum international de discussion – *World Economic Forum* (WEF) à Davos, *World Trade Organisation* à Genève. Les exemples de Göteborg et Gènes montrent le degré sans précédents de violence civile atteint en ce début de XXI^{ème} siècle.
- Les risques et dangers dans le domaine des "Soft Security Issues" (Crime organisé, terrorisme, prolifération, environnement,...), attaquant la société aux défauts de sa cuirasse, s'ajoutent aux menaces militaires. Dès lors, la sécurité doit être appréhendée de manière holistique et prenant en compte tous les aspects de la société. Le projet « Réexamen du système sûreté intérieure de la Suisse » (USIS) devrait déterminer quels moyens professionnels (Police militaire, Corps des Garde-frontières, police(s), soldats contractuels ou en service long ...) seront nécessaires pour combattre ces risques et dangers. La limitation des ressources impose à moyen terme le passage de la notion de stricte de défense à une notion intégrée de la sécurité.
- Enfin, bien que la capacité de défense demeure le but ultime de l'instruction de l'armée, la définition des priorités entre la défense militaire, la protection des bases existentielles et les opérations de promotion de la paix ne doit pas être fixée une fois pour toutes. Une véritable analyse stratégique-politique de la situation doit être menée face à chaque menace. L'état final politique (et non seulement militaire) que la Confédération veut atteindre sur la base d'une vision politique à long terme doit servir de référence. Les réactions aux événements de portés stratégique récents (affaire des fonds en déshérence, Expo.02, affaire Swissair, ...) montrent que cette culture ne fait pas encore partie de nos mœurs.

² « Les soldes et la caisse de compensation sont de toutes manières payées », nous disait un politicien. Ce calcul ne tient pas compte de l'investissement nécessaire pour que les troupes atteignent le niveau d'instruction auquel elles auraient dû arriver à l'issue du CR.